

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/MARS/030	OBJET : DESIGNATION AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'ADMISSION EN CRECHE
<u>Date du conseil municipal</u> 11/03/2021	
<u>Date de la convocation</u> 04/03/2021	
<u>Date de l'affichage</u> 18/03/2021	

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 4 mars 2021.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Luis-José TENTE MARQUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Nimca CIGE représentée par Edith LION
- Cédric CONTENT représenté par Mahmut GÜNER

Madame Edith LION est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 et L2121-22,

VU la délibération n°2021/MARS/XXX du 11 mars 2021 portant création de la commission municipale d'admission en crèche

CONSIDERANT la nécessité de désigner les membres au sein de la commission municipale d'admission en crèche,

CONSIDERANT l'appel à candidature des listes pour siéger au sein de ces commissions :

Il est procédé au vote :

- Nombre de suffrage exprimés :
- Bulletins blancs ou nuls :
- Sièges à pourvoir :
- Quotient électoral (suffrage exprimés/sièges à pourvoir) :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE UNIQUE :

DESIGNE au sein de la commission d'admission en crèche les membres suivants :

- Edith LION
- Suzanna MARTINET
- Serge HAMELIN
- Nimca CIGE
- Clotilde LAGOUTTE
- Aymeric DUROX

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 18 mars 2021

Le Maire,



Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le **19 MARS 2021**
Et de la transmission ou notification
et publication le **19 MARS 2021**

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210318-2021-MARS-030-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021